

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ		FRAIS AFFÉRENTS	
			Élèves internationaux	Ressortissant de nationalité Française ¹	Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie et hospitalisation ³
Assistance à la personne en établissement et à domicile	5358	870	15 095 \$	Exemption de la contribution financière	245 \$	68 \$ / mois
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	33 399 \$		397 \$ ²	68 \$ / mois
Conduite de machines de traitement du minerai	5274	900	22 256 \$		523 \$ ²	68 \$ / mois
Extraction de minerai	5368	930	Programme non disponible		1 439 \$ ²	68 \$ / mois
Forage et dynamitage	5369	900	38 949 \$		328 \$ ²	68 \$ / mois
Mécanique d'engins de chantier	5331	1 800	40 361 \$		1 038 \$ ²	68 \$ / mois
Santé, assistance et soins infirmiers	5325	1 800	40 273 \$		510 \$ ²	68 \$ / mois

¹ Ressortissant de nationalité Française ou provenant d'un autre État avec lequel le gouvernement du Québec a signé une entente.

² Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

³ Couverture avec Green Shield, obligatoire pour tous les élèves. Si vous provenez d'un pays ayant signé une entente de sécurité sociale avec le Québec, la protection avec Green Shield est obligatoire jusqu'à ce que vous soyez couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).